

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 17 juillet 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 17 juillet 2017, À 18:30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Yves Savard, directeur des travaux publics
Bruno Boivin, inspecteur en bâtiments

ABSENTS : Denys Leclerc, Gino Gagnon

179-07-2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

180-07-2017

**ADOPTION POLITIQUE SUR LES APPELS DE SERVICE D'URGENCE
DANS LE CADRE DE L'EMPLOI (N/D : 103-121)**

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile à adopter une politique sur les appels de service d'urgence dans le cadre de l'emploi lors de la séance régulière du 10 juin 2002 selon la résolution 148-06-2002;

Attendu qu'il y a lieu d'actualiser la politique sur les appels de service d'urgence dans le cadre de l'emploi;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, adopte la politique sur les appels de service d'urgence dans le cadre de l'emploi portant le numéro 103-121-04, en date de ce jour.

Adopté.

181-07-2017

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC PHASE II
DÉCOMPTE NUMÉRO 4 (RÉCEPTION DÉFINITIVE
- PROJET #1301) (N/D : 602-130)**

Attendu que Monsieur Jean-François Rioux, ingénieur chez BPR-Infrastructure, en date du 8 juin 2017, nous recommande, pour paiement final, le décompte numéro 4 du développement Saint-Basile-sur-le-Parc;

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 4 est de l'ordre de 62 912,07 \$, taxes en sus et correspond à la libération de la retenue au contrat;

Attendu que Pagé Construction, div. De Sintra Inc. nous a fourni les documents nécessaires afin de pouvoir libérer la retenue;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Walsh, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le versement final à Pagé Construction, div. De Sintra Inc. de l'ordre de 62 912,07 \$, plus taxes.

Que de plus ce conseil autorise Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu à signer le certificat de réception définitive des ouvrages et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

182-07-2017

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME FONDS POUR
L'ACCESSIBILITÉ – VOLET – ACCESSIBILITÉ DANS LES
COLLECTIVITÉS (N/D : 208-150)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'emploi et développement social du Canada (EDSC) dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité dans les collectivités;

Attendu que la Ville désire améliorer l'accès et la sécurité pour les personnes handicapées et à mobilité réduite au Centre municipal Caron, logeant les organismes, particulièrement le groupe de l'Âge d'or, le Centre Jeunesse de Service (CJS) ainsi que le Comptoir Partage;

Attendu que les objectifs sont de faciliter l'accès aux services communautaires et aux programmes/activités pour les personnes âgées et à mobilité réduite dans cet espace collectif;

Attendu que la mise en place d'une porte automatique avec mécanisme d'ouverture et les ajustements nécessaires au niveau du sol, complèteraient l'accès et la sécurité de cet immeuble considérant l'ascenseur déjà en place;

Attendu que la Ville de Saint-Basile a pris connaissance des modalités d'application du Programme Fonds pour l'accessibilité – volet Accessibilité dans les collectivités ;

Attendu qu'un coût maximum de 5 000 \$ taxes en sus est estimé pour l'installation d'une porte automatique avec mécanisme d'ouverture;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme l'engagement de la municipalité à payer 35 % des coûts pour l'ensemble du projet.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, autorise Laurie Mimeault, urbaniste et adjointe en gestion des projets à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

DÉPART DE MONSIEUR CLAUDE LEFEBVRE À 20H00

À ce stade-ci de l'assemblée, Monsieur Claude Lefebvre quitte son siège de conseiller à 20h00.

183-07-2017

JOANNE VILLENEUVE / CONTRAT DE TRAVAIL (N/D: 305-140)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile et Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière s'entendent pour un contrat de travail, de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2016, en date de ce jour;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve le contrat de travail intervenu entre elle et sa secrétaire-trésorière pour une période indéterminée débutant le 1^{er} janvier 2016.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le directeur général Paulin Leclerc à signer le contrat de travail à intervenir avec la secrétaire-trésorière Joanne Villeneuve.

Adopté.

184-07-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h20.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière